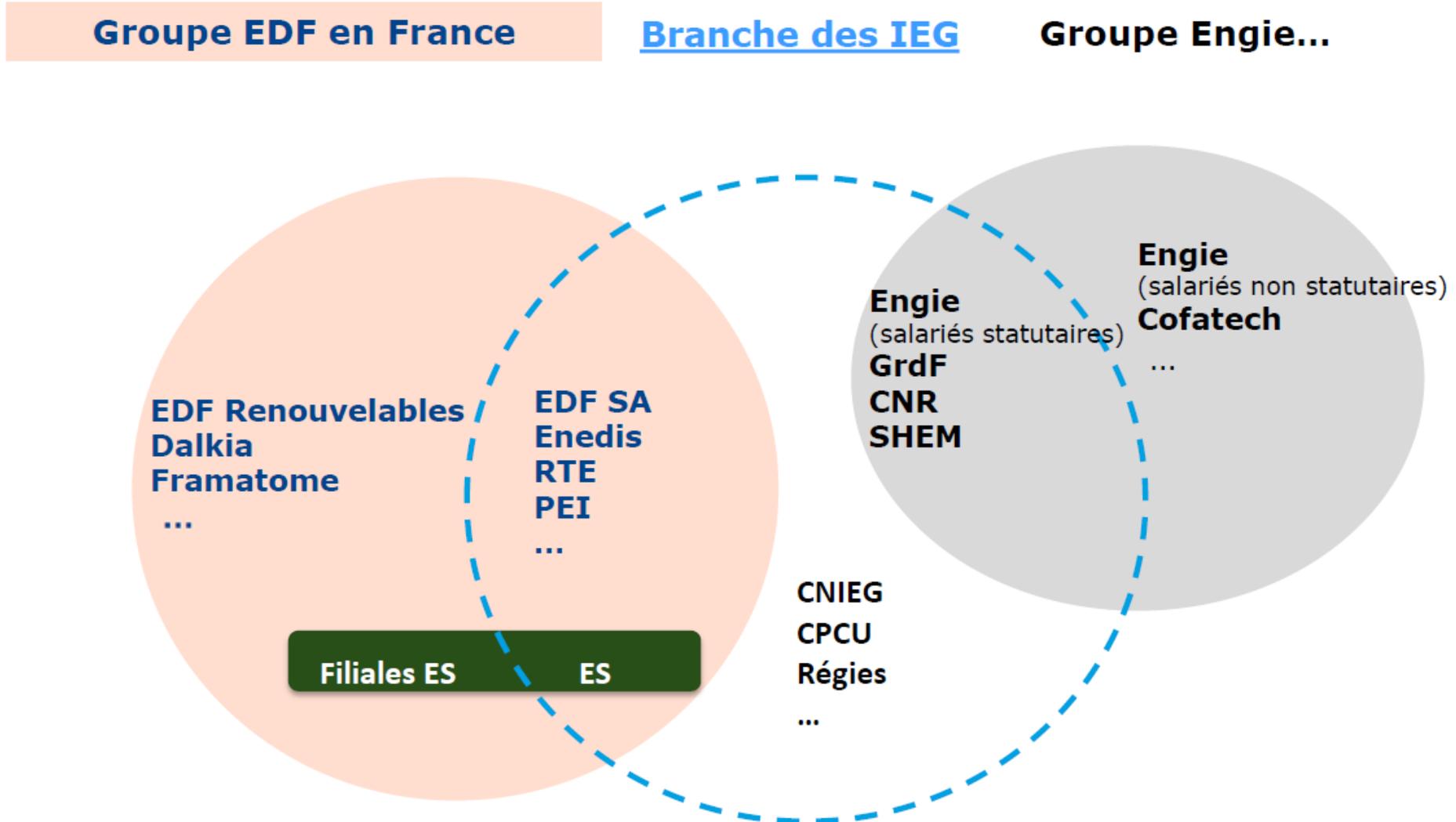


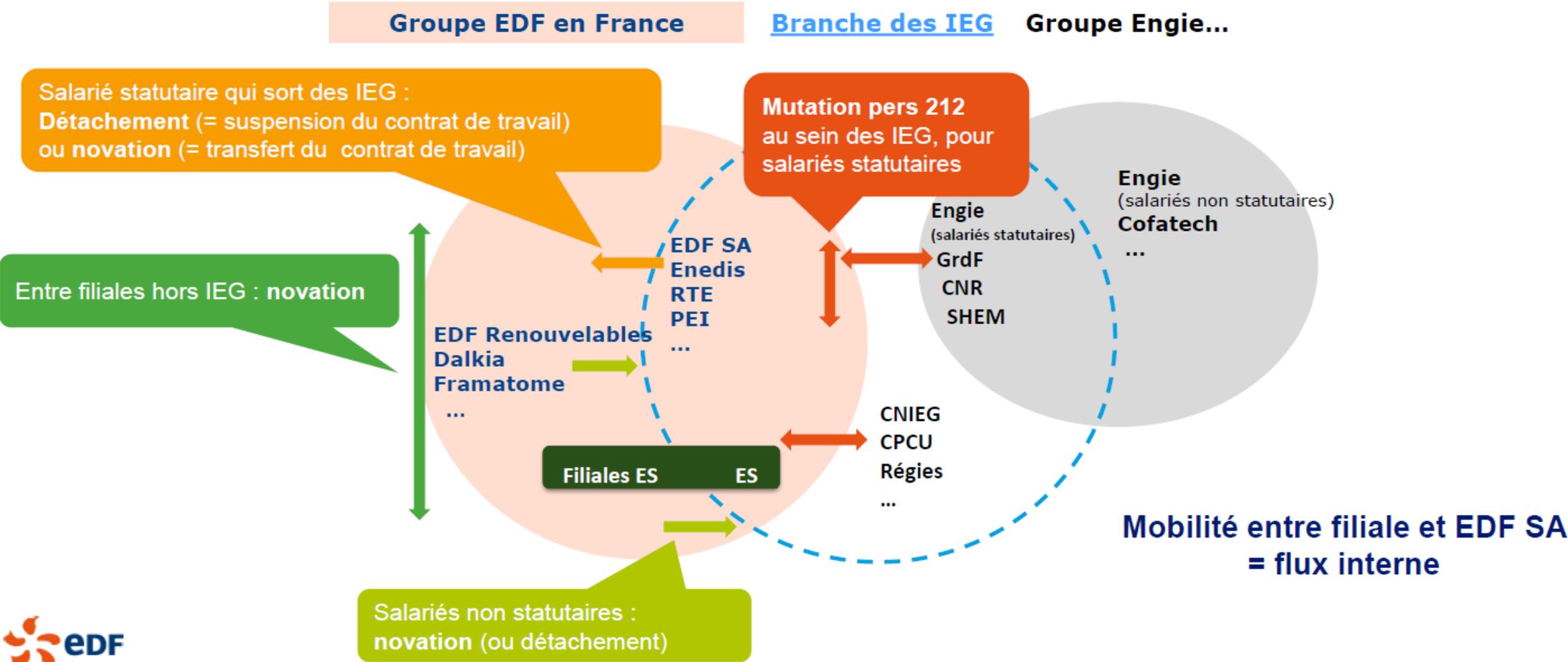


**Comment réaliser une mobilité  
au sein du Groupe EDF ?**

# L'environnement juridique du groupe EDF en France



# Le paysage des mobilités au sein du Groupe EDF



# Une novation du contrat de travail, qu'est-ce que c'est ?

Une novation est un transfert du contrat de travail vers une autre société du Groupe. Par la novation, le salarié devient salarié de l'entreprise d'accueil. A cette occasion, sont réalisés :

## □ Un bilan de rémunération

- L'objectif de cette équivalence, transmise à la société d'accueil, est d'assurer au salarié une rémunération nette globale au sein de cette société au moins égale à celle perçue au moment de son départ dans la société d'origine.
- Les primes et avantages dont bénéficie le salarié sont valorisés dans ce bilan de rémunération.

## □ Une convention tripartite de transfert

- Cette convention signée par le salarié, la société d'origine et la société d'accueil, acte la novation du contrat de travail et précise les conditions d'arrivée du salarié dans la société : poste, lieu de travail, emploi, conditions de rémunération ...
- Le salarié transféré voit son ancienneté au sein du Groupe prise en compte par la nouvelle société.
- Le salarié transféré est dispensé de période d'essai.

## □ Marges de manœuvre de la nouvelle société

- Dans le respect du bilan de rémunération fixant la rémunération minimale du salarié, la société d'accueil détermine et verse le salaire et fixe les conditions de travail à compter de la date du transfert.

# Un détachement, qu'est-ce que c'est ?

Un détachement est une suspension du contrat de travail. Il permet à un salarié d'exercer une mission au sein d'une société du Groupe, pour une durée de 3 à 5 ans, avec un engagement de retour.

## □ Bilan de rémunération

Avant le détachement, le bilan de rémunération est communiqué à la société d'accueil. L'objectif de ce bilan est d'assurer au salarié une rémunération nette globale au sein de cette société au moins égale à celle perçue au moment de son départ dans la société d'origine.

Le temps de travail, les primes et avantages dont bénéficie le salarié sont valorisés dans le bilan de rémunération.

## □ Convention de détachement

Une convention tripartite de détachement est également signée entre le salarié, son entité d'origine et le pôle RH'One, qui lui garantit :

- un droit de retour dans sa société d'origine au terme du détachement,
- la possibilité de continuer à cotiser à la retraite des IEG pendant le détachement.

## □ Contrat de travail

Le salarié signe avec la société d'accueil un contrat de travail à durée indéterminée, sans période d'essai et avec reprise de l'ancienneté dans le Groupe.

## □ Marge de manœuvre de la société d'accueil

Dans le respect du bilan de rémunération fixant la rémunération minimale du salarié, cette Société détermine et verse le salaire et fixe notamment les conditions et la durée du travail.

# Tableau comparatif de la novation et du détachement

	Contrat de travail	Règles de travail applicables	Sécurité sociale	Retraite	Possibilités de retour
Novation du contrat de travail	<p>Transfert du contrat au nouvel employeur dans les conditions fixées entre le salarié et la nouvelle société</p>	<p>Convention collective de la société d'accueil</p>	<p>Affiliation au régime dont dépend la société</p>	<p>Affiliation au régime dont dépend la société</p>	<p>Pas d'engagement de retour</p>
Détachement	<p>Suspension du contrat de travail avec l'entreprise d'origine</p> <p>Nouveau contrat conclu avec la société d'accueil</p> <p>Convention tripartite de détachement</p>	<p>Convention collective de la société d'accueil</p>	<p>Affiliation au régime dont dépend la société</p>	<p>Maintien au régime de l'ancienne société dans la limite de 5 ans</p>	<p>Au bout de 5 ans, le salarié doit choisir entre revenir ou rester dans la filiale</p>

# Où retrouver les offres de postes ?

En tant que salarié d'EDF SA ou d'Enedis, j'accède aux offres d'emplois internes via MyHR, en tant que salarié d'une autre filiale via le portail Mobilité Groupe.

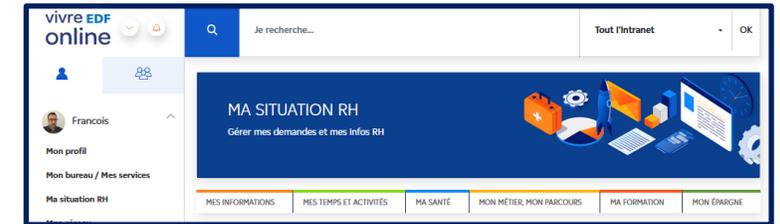
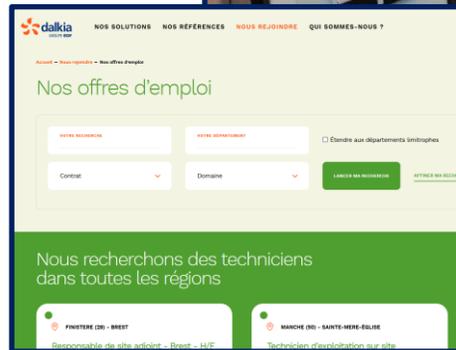
Les entreprises du Groupe publient leurs offres sur leurs sites externes, leur plateforme MyHR propre (cas de Framatome par exemple), ou encore sur le Portail Mobilité Groupe.



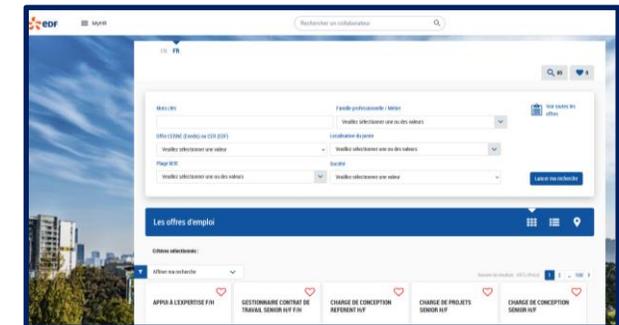
Toutes les offres de mobilité du Groupe en France et dans le monde

Portail Mobilité Groupe

Sites des filiales



Sous VEOL : Ma situation RH : lien vers MyHR



# Qui peut me renseigner ?

- Mon Manager
- Mon conseiller RH, mon Conseiller en Parcours Professionnel ou Chargé de Mission Parcours Professionnel pour EDF SA et Enedis
- Mon Correspondant RH dédié à la Mobilité, ou mon RH de proximité selon l'organisation de mon entreprise

vivre EDF online

Je recherche...

Tout l'Intranet - OK

MA SITUATION RH  
Gérer mes demandes et mes Infos RH

MES INFORMATIONS | MES TEMPS ET ACTIVITÉS | MA SANTÉ | MON MÉTIER, MON PARCOURS | MA FORMATION | MON ÉPARGNE

**Mon métier, mon parcours**

↑ Haut de page

**MON MÉTIER** Mà j : 25/10/2022

Emploi  
CHARGE DE MISSION  
Métier  
RH  
Famille professionnelle  
SUPPORT

**CONSEILLER PARCOURS PROFESSIONNELS**

Sophie CAZAUX  
Conseiller parcours professionnels  
hors cadres sup. et dirigeants

**Sous VEOL : Ma situation RH : mon CPP**